

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 28/02/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 28/02/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 28/02/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20250224-2025FEV24_053-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

4

Séance Publique ordinaire du **24 février 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 14 février 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mme Muriel AVID, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COLAS
Mme Sylvie COUDERC
Mme Laurianne DUCASSÉ
M. André GALOIX
M. Frank GOBBATO
Mme Françoise LACAPERRE
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

Mme Sylvie COUDERC à Mme Sylvie ACHÉ
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. André GALOIX à Mme Christiane PREVITALI
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE
M. François-Xavier ROUX à M. Xavier BALLENGHIEN

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Ghislain de FLAUJAC

Objet : Débat de politique générale

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

Dans le cadre des dispositions de l'article 2121-19 du CGCT, Les du conseil des qu...
conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance orales ayant trait aux affaires de la commune. Dans habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions. A défaut de règlement intérieur, celles-ci sont fixées par une délibération du conseil municipal.

A la demande d'un dixième au moins des membres du conseil municipal, un débat portant sur la politique générale de la commune est organisé lors de la réunion suivante du conseil municipal.

L'application du deuxième alinéa ne peut donner lieu à l'organisation de plus d'un débat par an.

Une demande a été formulée par le groupe d'opposition « Unis pour Lecture » qui en a manifesté le souhait lors de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2024.

Ce débat est donc organisé en amont du débat d'orientations budgétaires pour 2025, inscrit comme chaque année à la séance de ce jour.

Cet exercice vise donc à présenter aux élus les grands projets qui seront conduits ces prochains mois.

Dans la poursuite du programme électoral 2020 et des projets défendus auprès des habitants et soumis à leurs suffrages, l'action de l'équipe municipale en place est orientée autour de 3 axes principaux :

- **développer la commune dans un objectif de Développement Durable et de préservation des ressources**
- **développer l'offre culturelle de la commune**
- **préserver l'attractivité de la commune et sa qualité de vie pour les habitants**

Monsieur le Maire rappelle que pour ces différents axes, le détail des actions mises en œuvre se trouve dans la partie « rétrospective » du rapport d'orientations budgétaires, ainsi que les projets qui seront repris au budget primitif 2025, puis les projets 2026 dans la partie « prospective ».

Le conseil prend acte de la tenue du débat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,



Le Secrétaire de séance,
Ghislain DE FLAUJAC

Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 28 FEV. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 28 FEV. 2025